COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS 26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine 61140 Juvigny Val d'Andaine

### Réunion du 03 décembre 2020 à 19h à Juvigny Convocation du 27 novembre 2020

L'an deux-mil vingt, le 03 décembre à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

#### Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, AVRIL Guy, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER- WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît à partir de 19h17, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, HAÍRIE François, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LERAY Christophe, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés: Mme RABLINEAU Jeannine,

<u>Présents par procuration</u>: Mmes. MM. CHEVALIER Manuela (pouvoir à Mme ADDA Françoise), DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à M. PETITJEAN Olivier), DUBREUIL Benoît jusqu'à 19h17 (pouvoir à M. JARRY Sylvain)

Secrétaire de séance : M. LERAY Christophe

# 1 APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

#### 2 FINANCES

# 2.1 CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : CREATION BUDGET ANNEXE

M. le vice-président en charge du tourisme explique que dans le cadre de la reprise de l'activité du centre de pleine nature de Torchamp au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons interrogé le Trésorier de la Ferté Macé quant à l'obligation ou non de créer un budget annexe.

Nous sommes en attente d'une réponse de la DDFIP de l'Orne.

Il précise que suite au comité syndical qui s'est tenu le matin, la somme de 150 000€ octroyée par la CDC de Domfront, sera versée en une fois sur l'année 2021

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- -crée un budget annexe « Centre de Pleine nature de Torchamp »
- -autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

# 2.2 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MICRO-CRECHE DE JUVIGNY

Mme la vice-présidente en charge des crèches explique que la micro-crèche de Juvigny sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 700€ visant à combler le déficit de l'année. L'an dernier, la CDC a versé une subvention de 9261,64€ pour le même motif.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- attribue à la micro-crèche de Juvigny sous Andaine une subvention d'un montant de 4 700€ dont les crédits seront inscrits au BP 2021
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

## 2.3 DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : TOUR DE NORMANDIE

M. le vice-président en charge du budget explique qu'il est proposé de reconduire le dispositif de financement du Tour de Normandie dans les conditions identiques aux années antérieures, soit une subvention de 20 000€.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter cette participation, d'inscrire les crédits correspondants au BP 2021 et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

A l'unanimité, le Conseil communautaire:

- -accepte le financement du Tour de Normandie 2021 à hauteur de 20 000€
- -inscrit les crédits correspondants au BP 2021
- -autorise le Président à signer la convention et tous les actes correspondants

#### 2.4 ACQUISITION BATIMENT JLG A JUVIGNY SOUS ANDAINE

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que la Communauté de communes Andaine-Passais souhaite acquérir un bâtiment, d'une superficie de 400 M2, situé à Juvigny sous Andaine, afin d'y installer les services techniques et le matériel de la collectivité. Le prix proposé, après discussion, est de 75 000 TTC, hors frais de notaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'acquisition du bâtiment JLG situé à Juvigny sous Andaine pour un montant de 75 000€ TTC, hors frais de notaire
- autorise le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces et documents relatifs à cette affaire.

#### 2.5 DECISION MODIFICATIVE N°2/20 CCAP

M. le vice-président en charge du budget explique qu'au vu de certaines décisions et pour les besoins de la collectivité, une décision modificative est nécessaire :

Vu la décision d'acquérir le bâtiment JLG en vue d'y installer les services techniques de la CC, Vu les dépenses engagées dans le cadre des travaux de réhabilitation de la crêperie et du logement situés sur le site de la Tour de Bonvouloir,

Vu l'obligation d'équilibrer en fin d'année les budgets annexes ZAI LDC (n°99004) et ZAI Juvigny (n°99005),

Vu la comptabilisation des ICNE sur les 4 prêts voirie repris mais dont les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif 2020,

M. le vice-président propose au conseil d'apporter au budget primitif 2020 (n°99000) les modifications suivantes :

			Acquisition	Crédits	Subv. Except.	Crédits	
			Bâtiment	insuffisants	Budget ZAI LDC	insuffisants	Total
			JLG	Crêperie/Log	ZAI JUVIGNY	ICNE 2020	
Section de fo	nction <u>nement</u>						
Dépenses							
Article	6 <b>1</b> 5228	020	-66 877,00	-10 000,00	-18 000,00	-5 541,30	-100 4 <b>1</b> 8,30
	66112	01				5 541,30	5 541,30
	6745	020			18 000,00	A *-	18 000,00
	023-023	01	66 877,00	10 000,00			76 877,00
			-				0,00
Recettes							
Article		020					0,00
							0,00
Section d'inv	<u>restissement</u>		i				
Dépenses					To a		
Opération non individualisée							
Article	2132	020	80 000,00				80 000,00
Opération 90	0058						
"AncMaison!	HabSiteTB"						
Article	2138	95		10 000,00			10 000,00
							90 000,00
Recettes							
Opération fir	nancière		!				
Article	10222	01	13 123,00				13 123,00
	021-021	01	66 877,00	10 000,00			76 877,00
							90 000,00

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la présente décision modificative n°2 au budget principal de la CC Andaine Passais.

## 2.6 FRAIS DE SECRETARIAT 2020 SPANC

M. le vice-président en charge du SPAN explique que comme chaque année, les frais de secrétariat affectés à la mission SPANC et assurés par des agents de la CDC doivent être calculés et faire l'objet des écritures comptables correspondantes dans les budgets concernés.

- Vu les missions de contrôle du SPANC réalisées par STGS en 2020 et les recettes à encaisser
- Vu l'excédent de fonctionnement reporté de 2019,

Il est proposé d'actualiser et de fixer à 20% la part de secrétariat prise en compte pour la gestion et le contrôle du SPANC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe la part de secrétariat prise en compte pour la gestion et le contrôle du SPANC
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

# 2.7 CRECHE: TARIF MOYEN ACCUEIL URGENCE 2021

Mme la vice-présidente en charge des crèches explique que la crèche intercommunale « La Boite à Malice » peut être amenée à accueillir de façon occasionnelle, en cas d'urgence, des enfants qui n'y sont pas habituellement inscrits.

La CAF préconise dans ce cas et lorsque les ressources des familles sont inconnues, de fixer un tarif horaire correspondant au montant total des participations des familiales facturées perçues sur l'exercice précédent divisé par le nombre total d'heures d'accueil facturées sur cette période.

Pour la crèche intercommunale – Site de Bagnoles de l'Orne, le montant est de 1,65 €/h soit 45 077.51 € de participations des familles en 2020 divisés par 27 399.35 heures de présences (1,49 €/h en 2020).

Le Conseil est invité à arrêter le tarif moyen 2021 à 1,65 €/h.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 1, 65€/heure, le tarif moyen d'urgence, applicable compter du 1er janvier 2021.

## 2.8 EFFACEMENT DE RESEAUX-COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

M. le vice-président en charge de la voirie indique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé « Rue Auguste Gautier » à Bagnoles de l'Orne Normandie en 2021.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Te61, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs des projets.

Pour la communauté de Communes Andaine Passais (effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif s'élève à 20 438,43 € TTC :

- \* Travaux = 13 950,74 € HT soit 16 740,89 € TTC
- \* Câblage ORANGE = 3 000 €
- \* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 697,54 €

Cette opération sera couplée avec l'effacement du réseau de télécommunication « Avenue du Président Coty (compétence commune).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve cet avant-projet sommaire;
- s'engage à coordonner l'effacement des réseaux de télécommunication avec l'effacement basse tension et d'éclairage public ;
- commande les études détaillées auprès de l'Entreprise attributaire du Territoire Energie Orne;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes et toutes pièces et documents nécessaires et relatives à ces affaires.

#### 2.9 DISPOSISITF IMPULSION RESISTANCE

M. le Président explique qu'au vu de la crise sanitaire, la Région a souhaité mettre de nouveau en œuvre le dispositif d'aides aux acteurs économiques avec le fonds de solidarité régional « Impulsion relance », tout en y apportant des modifications liées au contexte d'aujourd'hui, notamment en matière d'éligibilité des entreprises.

Ce fonds a vocation à prendre en compte les entreprises des secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel, non intégrés dans le dispositif antérieur. Il vise à aider les secteurs d'activités qui montrent une activité en forte baisse depuis à présent 6 mois et les secteurs commerciaux qui ont subi une fermeture administrative.

Il s'agit de pouvoir soutenir les acteurs économiques (artisans, petites entreprises, commerçant, indépendant) qui ne peuvent bénéficier du Fonds de solidarité Etat-Région.

ب و د د د

Ces aides apportées sous forme de subventions forfaitaires sont portées à :

- 1000€ pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2000€ pour les entreprises ayant 1 salarié
- 3000€ pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4000€ pour les entreprises ayant 3 salariés
- et 5 000€pour les entreprises ayant 4 salariés et plus

Il est également proposé de modifier le nom du dispositif en l'intitulant « Impulsion résistance Normandie ».

La signature d'un avenant à la convention conclue avec la Région est nécessaire. Le montant de la contribution de la CDC sera calculé selon les mêmes modalités qu'en mars dernier.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- -autorise le Président à signer l'avenant n°2 de la convention avec la Région ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.
- -accepte la participation financière de la CDC au dispositif « Implusion Résistance »

#### 3 RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer des postes :

- > Service commun scolaire-Commune de Céaucé :
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une quotité de 17.33/35
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une quotité de 24.47/35
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet d'une quotité de 29.39/35
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une quotité de 22.76/35
  - > Service animation:
- 1 poste pour le recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage (à la place d'un recrutement en contrat aidé) avec signature d'une convention et la prise en charge des frais de formation
- 9 postes d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité, à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2021
  - Reprise de l'activité du centre de pleine de nature de Torchamp :
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 28/35

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée, pour les besoins du services, les postes mentionnés ci-dessus
- autorise le Président à signer la convention avec le CFA pour le recrutement d'un apprenti et accepter les conditions, notamment la prise en charge des frais de formation et les modalités de paiement.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

#### 3.2 INSTAURATION DU TELETRAVAIL

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que suite à la réunion du comité technique du 12 octobre, l'instauration du télétravail dans la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, a été approuvée. Il est nécessaire d'en fixer les modalités et les conditions de mise en œuvre par délibération conformément au décret n°2016-151 du 11 février 2016. Il est proposé les modalités suivantes :

- type de télétravail : régulier ou ponctuel
- -nombre de jours de télétravail autorisés : 1 jour par semaine
- -lieu d'exercice du télétravail : distinct de son lieu de travail habituel, c'est-à-dire soit à son domicile, soit dans un autre lieu à usage professionnel de la collectivité
- -agents et fonctions éligibles au télétravail : tout agent de la collectivité qu'elle que soit son statut. Les fonctions éligibles sont :
  - o emplois administratifs sans missions d'accueil au public
  - emplois comportant des missions administratives ou des tâches suffisantes pouvant être exercées sous forme de télétravail et sans accueil du public.
- -moyens mis à disposition par la collectivité et frais pris en charge par la collectivité : outils technologies nécessaires, accès à la messagerie professionnelle et aux logiciels, et aux documents nécessaires. Possibilité de remboursement des frais personnels engagés par l'agent fondé par les besoins du service et sur présentation obligatoire des justificatifs.
- -procédure de demande et d'octroi : demande écrite de l'agent à l'autorité territoriale qui précise les modalités souhaitées (télétravail régulier ou temporaire, jour concerné, lieu d'exercice des fonctions etc....). Une autorisation de télétravail est accordée par la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- instaure le télétravail dans la collectivité, à compter du 1er janvier 2021
- adopte les modalités de mise en œuvre du télétravail
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

#### 4 MARCHES PUBLICS-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 AMENAGEMENT PLACETTE HLM LEMEUNIER DE LA RALLIERE ET ACCES PMR BD LEMUET A BAGNOLES DE L'ORNE : MARCHE N°20-99000-45.19 : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. le vice-président en charge des travaux explique que la procédure de marché a été lancée le 30 /09/ 2020. La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 17/11/2020.

Il est proposé au conseil de retenir les entreprises aux conditions qui suivent :

<u>Lot 1</u>: Parking, Avenue du Docteur Paul Lemuet. 11 offres. Montant estimatif: 46 527.84 € HT.

SAS LOCHARD BEAUCE pour un montant de 27 488.00 € HT.

<u>Lot 2</u>: Voirie lotissement Avenue Le meunier de la Raillère. 10 offres. Montant estimatif : 68 421.00 € HT.

SAS EUROVIA BASSE-NORMANDIE pour un montant de 34 666.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

# 4.2 AMENAGEMENT D'UNE MSAP A JUVIGNY VAL D'ANDAINE : MARCHE N°20-99000-45.18 : ATTRIBUTION DES MARCHES

Mme la vice-présidente en charge des MSAP explique que la procédure de marché a été lancée le 23/09/ 2020. La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 17/11/2020.

Pour rappel le marché Lot 01 : DESAMIANTAGE a été attribué à la SARL AMIANTE PRO pour un montant de 4 850.00 € HT (autorisé par délibération du 29/10/2020).

Il est proposé au conseil de retenir les entreprises aux conditions qui suivent :

Lot 02 : MAÇONNERIE. 3 offres. Montant estimatif : 20 300.00 € HT.

SAS POTTIER et Fils pour un montant de 18 156.54 € HT (MSAP : 8 215.76 € - Sanitaires commune : 9 940.78 € HT).

Lot 04: MENUISERIES EXT. ALU/PVC. 3 offres. Montant estimatif:8 500.00 € HT.

SARL CHEVALIER pour un montant de 7 338.00 € HT.

Lot 06: MENUISERIES INT. BOIS. 4 offres. Montant estimatif: 11 800.00 € HT.

SARL CHEVALIER pour un montant de 10 348.10 € HT et une option de 276.00 € HT (MSAP : 8 957.10 € - Sanitaires commune : 1 667.00 € HT)

<u>Lot 07</u>: CLOISONS SECHES – ISOLATION. 6 offres. Montant estimatif: 9 700.00 € HT.

Entreprise LETEMPLIER pour un montant de 7 862.37 € HT

Lot 08: CARRELAGE. 1 offre. Montant estimatif: 2 200.00 HT.

SAS POTTIER et Fils pour un montant de 1 953.25 € HT (MSAP : sans objet - Sanitaires commune : 1 953.25 € HT)

Lot 09: PEINTURE - SOLS SOUPLES. 2 offres. Montant estimatif:8 500.00 € HT.

SAS GERAULT pour un montant de 6 300.00 € HT

Lot 10 : PLOMBERIE. 1 offre. Montant estimatif : 4 400.00 HT.

SAS SCF pour un montant de 4 978.76 € HT (MSAP : sans objet - Sanitaires commune : 4 978.76 € HT)

Lot 11 : CHAUFFAGE – ELECTRICITE. 3 offres. Montant estimatif : 15 500.00 € HT.

SAS SCF pour un montant de 9 255.09 € HT (MSAP : 8 923.69 € - Sanitaires commune : 331.40 € HT)

Il est proposé au conseil de déclarer infructueux les lots suivants pour cause d'offres jugées inacceptables car anormalement élevées et très supérieures aux estimatifs. Il est proposé de relancer ces 2 lots :

Lot 03: CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ZINC. 1 offre reçue

Lot 05: METALLERIE. 1 offre reçue

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à rétenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

6<del>4</del>0...

- autoriser le Président à relancer les lot n°3 et n°5, déclarés infructueux.

#### 4.3 et 4.4 TOUR DE BONVOULOIR A JUVIGNY SOUS ANDAINE

Assainissement du site - Grange Tour de Bonvouloir : Travaux et demandes de subventions

M. le vice-président en charge du tourisme explique qu'une demande anticipée d'archéologie préventive est en cours, nous avons été notifiés de l'arrêté de son attribution à l'INRAP, nous sommes dans l'attente de la convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic. A l'issue de celui-ci et sans contre-indication particulière, les demandes d'autorisation de travaux puis les consultations de travaux relatifs à la démolition et désamiantage du bâtiment agricole, ainsi que le système d'assainissement commun à la crêperie et à la grange, pourront être lancés sous la conduite de la Maîtrise d'œuvre du patrimoine confiée à Mr Declomesnil.

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à déposer les demandes d'autorisations de travaux, ainsi que de lancer les consultations de travaux correspondantes.

L'étude de programmation relative au projet de réhabilitation de la grange est à présent terminée, il convient de déposer une demande auprès de la DRAC pour que ce projet soit inscrit à leur programme d'aides 2021/2022. Une demande est également en cours auprès du PETR du bocage.

Les plans de financements seront soumis à l'approbation du conseil lorsque les estimatifs auront été précisés

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à solliciter les différents financeurs et à déposer les demandes d'aides.
- Pigeonnier: Travaux et Maîtrise d'œuvre du patrimoine

M. le vice-président en charge des travaux de consolidation de la chapelle ainsi que du puits sont à présent terminés. Lors de la réception des travaux, en présence d'un représentant de la DRAC, l'état du pigeonnier a pu être évoqué. Les périodes de pluie successives aux périodes de sécheresse rencontrées ces dernières années, ont fortement accéléré la dégradation des murs du pigeonnier. Des travaux de restauration semblables à ceux réalisés sur la chapelle et le puits sont donc à envisager.

La terrasse empierrée de la Chapelle n'avait pas été prévue lors de la récente restauration, il semble opportun de remettre de niveau les pierres.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 75 000.00 € HT. Les frais de Maîtrise d'œuvre du Patrimoine s'élèvent à 3 000.00 € HT pour la phase Etude préalable (dont dépôt de la déclaration préalable) et à 7 500.00 € HT pour la phase Travaux.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Montant des dépenses : 85 500.00 € HT

Aide DRAC : 34 200.00 € HT Reste à charge : 51 300.00 € HT

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à solliciter de l'aide de la DRAC et de déposer la demande d'aide.

- GERTE

- autorise le Président d'accepter la Maîtrise d'œuvre du patrimoine

# 4.5 ACCEPTATION DU MARCHE « TRAVAUX PONT DE LA BRIGAUDIERE A TESSE FROULAY-Marché n°20-99000-45.15 BIS »

M. le Président explique que des travaux sont nécessaires pour la réhabilitation du pont de la Brigaudière à Tessé-Froulay.

Le montant des travaux s'élève à :

Offre de base : 20 155€ HT

Tranche optionnelle : 6 440€ HT Total : 26 595€ HT, soit 31 914€ HT

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- retient l'offre de base et la tranche optionnelle
- demande la réalisation de la tranche optionnelle
- autorise le Président à signer le marché « Travaux pont de la Brigaudière à Tessé-Froulay » ainsi que ses éventuels avenants dans la limite de sa délégation et toutes pièces et documents correspondants à cette affaire.

#### 5 OPAH

#### 5.1 AVENANT N°1 A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

M. le vice-président en charge de l'OPAH explique que dans le cadre de la convention d'objectifs relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour la période 2018-2021, il est proposé un avenant portant sur une révision des objectifs relatifs aux dossiers autonomie afin de porter à 60 dossiers supplémentaires les objectifs sur l'OPAH. Les remarques émises par les élus de la CDC ont bien été prises en compte.

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les termes de l'avenant
- autorise le Président à signer l'avenant et tous documents relatifs à cette affaire.

#### 6 OM-GESTION DES DECHETS-ENVIRONNEMENT

#### 6.1 RPQS 2019

Mme la vice-présidente en charge de l'environnement et de la gestion des déchets présente le rapport prix et qualité du service des ordures ménagères pour l'année 2019. Il sera transmis aux communes membres pour adoption.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

OFFICE.

adopte le RPQS du service des ordures ménagères pour l'année 2019

#### 6.2 PRESENTATION DE L'ETUDE SUR L'OPTIMISATION DES DECHETTERIES

Mme la vice-présidente en charge de l'environnement et de la gestion des déchets présente l'étude sur l'optimisation des déchetteries, les enjeux et les priorités. Les travaux et les dépenses correspondants seront programmés annuellement.

#### 7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

#### 7.1 PLU DE LA COMMUNE DE CEAUCE : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

M. le Président explique que la Commune de Céaucé souhaite recourir à une modification simplifiée de son plan local d'urbanisme pour les motifs suivants :

Rectification d'une erreur matérielle portant sur le règlement écrit du 05 octobre 2012 dans la rédaction des articles 11-1 « Aspects extérieurs » des zones U, 1 AU, A et Nh : dans le règlement écrit, la rédaction de l'article 11-1 des zones U, 1AU, A et Nh engendre des mauvaises interprétations entre « façades » et « menuiseries », il apparait donc nécessaire de corriger les erreurs matérielles figurant dans le règlement écrit lors de l'élaboration du PLU. En effet, les dispositions actuelles stipulent « Les façades qui ne sont pas réalisées en matériaux destinés à rester apparents doivent recevoir un parement ou un enduit. Les teintes blanches, vives et réfléchissantes sont interdites ».

Une nouvelle rédaction plus claire est nécessaire. Il est proposé :

« Les façades qui ne sont pas réalisées en matériaux destinés à rester apparents doivent recevoir un parement ou un enduit. Les teintes blanches, vives et réfléchissantes sont interdites. Les menuiseries ne sont pas concernées par ces mesures. »

#### Procédure et modalités de la concertation mise en œuvre :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses remarques et ses observations.
   Publication et affichage des informations détaillées sur la mise à mise à disposition du public au moins 8 jours avant.
- Notification du projet aux Personnes publiques associées au moins 15 jours avant la mise à disposition du public

#### A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prescrit la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Céaucé

- fixe les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée comme présenté ci-dessus.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

#### 8 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### 8.1 DEMANDE DETR 2021

M. le Président présente les dossiers qui seront présentés pour une demande de subvention DETR au titre de l'année 2021 :

Maison médicale la Chapelle d'Andaine
Parking salle communale Céaucé
Travaux locaux CdC (optmisation de l'espace, isolation thermique)
Travaux bâtiment ZA St Mars d'Egrenne
Base Torchamp, travaux
Centre équestre et hangar
Défibrillateur locaux CdC/Cidpa
Imprimante/Scan service marchés
Vestiaires Céaucé

Les plans de financement seront présentés en vue d'une prise de délibération au conseil communautaire de janvier mais les éléments financiers correspondants devront être adressés au plus tard le 8 janvier 2021.

M. le président informe l'assemblée, que compte tenu du contexte sanitaire, la CDC n'organisera pas de cérémonie de vœux. Une communication à la population sera effectuée par un document de 4 pages

La séance est levée à 21H00

Le secrétaire de séance

Christophe LERAY



